

Les réseaux jihadistes marocains : entre devenir politique du Maroc et Europe

Jean-Luc Marret

Chargé de recherche

(20 octobre 2005)

Dans les années 1990, les réseaux jihadistes algériens (notamment le GIA puis *des* GIA atomisés) ont été très actifs à la fois en Algérie, puis en Europe, en particulier dans les pays comme la France qui abritaient une vaste diaspora algérienne. La crise algérienne tend désormais à s'estomper peu à peu, même si le GSPC est encore présent en Algérie, qu'il tente de s'implanter en Afrique subsaharienne et qu'il émet de temps à autre des menaces envers la France (communiqué du GSPC, 15 août 2005 / 25 *jumada al thani* 1426).

Dans le même temps, d'autres pays arabes, voire maghrébins, subissent à des degrés divers une émergence de violences jihadistes tout en acceptant l'existence d'organisations islamistes à la fois plus modérées, voire légales et même en adoptant des réformes d'esprit démocratique.

Le Maroc, pays qui reste marqué par des inégalités sociales, est dans cette situation. Jusqu'aux attentats de Casablanca, puis de Madrid, ce pays était supposé imperméable à des formes d'islamisme très radicales. L'autorité du roi, à la fois commandeur des croyants en vertu de la noblesse de sa descendance prophétique (*sharaf*) et unique détenteur de la production symbolique de valeurs religieuses, s'appuyant sur des services de sécurité très actifs, monopolisait à son profit toute velléité de politiser le religieux. L'article 1 de la constitution marocaine définit le pays comme une monarchie islamique. Roi et islam sont placés au-dessus de la constitution elle-même ; ils se défendent et se renforcent mutuellement, ce qui implique que le roi bénéficie d'une position supérieure (art. 19). Cette caractéristique n'est pas sans paradoxes : la légitimité du roi est renforcée par sa prééminence religieuse, mais il doit dans le même temps justifier son respect de l'islam aux yeux des musulmans – à la fois ceux qui détiennent la science (les *oulémas*) et ceux qui sont essentiellement radicaux. L'islamisme marocain se définit donc pour partie en opposition à

la légitimité islamique de l'institution royale et considère que la fonction de commandement des croyants n'est pas ou mal remplie¹.

Dans les faits, le régime chérifien tente de contenir, aujourd'hui plus qu'hier, l'islamisation politique de la société marocaine par deux moyens : la répression et surtout l'intégration de l'islamisme dans le champ politique, ce qui implique une certaine et indéniable ouverture politique démocratique. Il s'agit là d'une spécificité du régime de Mohammed VI par rapport à celui de son père. Les relations entre le mouvement islamiste² et le pouvoir royal varient certes historiquement entre tentatives de contrôle de l'islam politique par la répression (*makhzenisation* des oulémas, imposition d'une *khoutba* officielle lors de la prière du vendredi, contrôle des mosquées et arrestations nombreuses³) et intégration de ce dernier dans le champ électoral.

Un contexte récent de démocratisation contrôlée place le Maroc parmi les pays arabes les plus en pointe dans ce domaine. À titre d'exemple, la réforme du code de la famille porte l'âge du mariage des filles de 15 à 18 ans, établit le droit du divorce par consentement mutuel, soumet la polygamie à une autorisation préalable d'un juge et à des conditions légales dures qui la rendent quasi-impossible, place la famille sous la responsabilité conjointe des deux époux et permet à la femme de se marier sans autorisation préalable de son père ou de son tuteur. Le nouveau code protège encore le droit des enfants et intègre les accords internationaux relatifs aux droits de l'enfant auxquels le Maroc a souscrit⁴.

En parallèle à un recentrage de l'institution royale sur la religion, un islamisme légaliste a d'autre part pu se développer durablement (le Parti de la Justice et du Développement (PJD) et l'association *al `Adl wal-Ihsan* – Justice et Bienfaisance – d'Abdeslam Yassine). Dans les faits, l'islamisme marocain possède désormais plusieurs visages :

- Les confréries islamistes s'opposent souvent à la modernisation, la considérant comme une source de corruption. D'autres sont essentiellement *soufis*.
- Les associations islamiques apostoliques.

¹ *Archives de Sciences Sociales des Religions*, « L'islamisme marocain : entre révolution et intégration », n° 110, pp. 5-27, avril-juin 2000.

² Nous entendons par islamisme, terme générique, une politisation de l'islam par des organisations politiques de toute nature.

³ R. Cattedra, M. Idrissi Janati, « Espace du religieux, espace de citoyenneté, espace de mouvement : le territoire des mosquées au Maroc » dans M. Bennani-Chraïbi et O. Fillieule (dir.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 127-175.

⁴ www.bladi.net

- Les oulémas contestataires et les associations islamistes *stricto sensu* (type *`Adl wal-Ihsan*).
- La micro-communauté des réseaux jihadistes et terroristes qui nous intéressent particulièrement ici.

Enfin, l'entrelacs des liens entre populations marocaines et diasporas disséminées en Europe doit inévitablement être pris en compte dans toute analyse sur le devenir de la société marocaine ou de la menace jihadiste. Compte tenu du poids des diasporas marocaines en Europe (France, Belgique et Pays-bas, puis Espagne et Italie pour l'essentiel⁵), toute entreprise de violence terroriste marocaine considère l'Europe soit comme base arrière et de soutien logistique, parasitant les communautés marocaines vivant pacifiquement, soit comme terre de jihad (*dal al jihad*) où des attentats peuvent être commis (exemple : Madrid). Dans les deux cas, il est systématiquement et classiquement difficile de toujours établir des liens opérationnels avec les réseaux jihadiste internationaux et/ou Al Qaida.

Jihadismes marocains et attentats (approche)

Déjà, dans les années 1990, une organisation jihadiste marocaine avait recruté en France de jeunes militants. En août 1994, à Marrakech, trois d'entre eux mitraillèrent « à l'aveugle » le hall d'un hôtel. Les responsables furent rapidement arrêtés. Certains de leurs comparses envisageaient de procéder à d'autres actions (anti-touristes, anti-policiers, anti-israélites). Les auteurs, de jeunes français d'origine marocaine ou algérienne, faisaient donc partie du même réseau, bien que celui-ci n'ait pas été appréhendé de prime abord par la police marocaine.

Les réseaux jihadistes marocains ont frappé récemment, mais ont montré un niveau d'expertise très variable :

- 1) Les attentats commis le 16 mai 2003 à Casablanca par des militants opérationnels de la *Salafiya Jihadia* avec des engins explosifs à base de TATP (un explosif artisanal très instable) et d'autres produits explosophosphores (5 attentats à l'explosif commis dans un périmètre de 2 km à Casablanca sur des cibles touristiques, 14 militants avec des bombes placées dans des sacs à dos, 41 morts, engins constitués de plusieurs kg d'explosif artisanal mélangé à des clous et des billes).

⁵ Z. Chattou, « Les migrants marocains en Europe. Construction/reconstruction identitaire et formes d'insertion (France, Espagne, Pays-Bas), le cas des migrations au Nord-Est du Maroc », *Migrations Études*, n° 64, avril 1996, www.adri.fr

- 2) Ce sont les attentats de Madrid du 11 mars 2004 (les plus sanglants jamais connus en Europe) qui, par leur ampleur et le nombre de victimes (201 morts), ont eu le plus de conséquences, aussi bien politiques que judiciaires, et bien sûr électorales. Ils ont montré la vulnérabilité permanente du continent européen à un terrorisme désormais classique sur son sol. Ils furent montés grâce à des moyens de « micro-financement » (trafic de haschich et d'ecstasy) et conduit par des islamistes radicaux d'origines marocaines pour la plupart recrutés sur place – ou pré positionnés de longue date.
- 3) L'assassinat de Théo Van Gogh aux Pays-Bas (2 novembre 2004, Amsterdam) a surtout montré la réalité d'une production locale de jihadistes, issus de l'immigration marocaine et assez acculturés. En 2004 un de ses films, « *Submission* », consacré au Coran et à la soumission des femmes dans l'islam lui avait valu des menaces de mort. Ses derniers travaux dénonçaient le manque d'intégration des musulmans néerlandais.

Structures jihadistes marocaines (GICM, salafiya Jihadia et jihadistes non-alignés)

Le GICM serait apparu en tant que tel dans les années 1990, peut-être même au début de cette même décennie, et aurait été fondé par des combattants marocains partis en Afghanistan pour se battre contre l'armée soviétique. La première expérience marocaine de l'islamisme radical remonte à 1969 avec la naissance de l'organisation *Shabiba Islamiya* (la jeunesse islamique), créée par Abdelkrim Moutii. Cette organisation avait deux branches : une pour la prédication, l'autre pour la lutte armée dirigée par Abdelaziz Nouamani. En 1981, Moutii créa sa propre structure, la « Faction combattante ». En 1984, Nouamani créa à son tour une nouvelle structure, « l'Organisation des combattants marocains ». La Faction combattante échoua en 1983 et 1984 à procéder à deux attentats, et Moutii parut renoncer définitivement à la violence. De son côté, à la suite du retrait de la scène de Nouamani en 1984, l'Organisation des combattants marocains cessa ses activités. D'anciens militants de la *Shabiba Islamiya* s'en allèrent pour l'Europe à partir de 1993. Aujourd'hui, de cette mouvance jihadiste marocaine, le GICM reste le groupe certainement le plus actif. Il aurait des réseaux dans de nombreux pays d'Europe, y compris en France où des arrestations ont eu lieu, en particulier après les attentats de Casablanca qui ont fait 45 morts le 16 mai 2003, et ceux de Madrid. Ses structures restent, semble-t-il, mal identifiées, de même que son commandement. Sa présence en de nombreux pays de l'Union européenne est toutefois une certitude, ce qui y rend possible l'organisation d'un attentat. En Belgique, quatre personnes d'origine marocaine ont été écrouées le 20 mars 2004 à l'occasion d'une enquête sur

les milieux islamistes radicaux et salafistes liés au GICM, menée par le juge bruxellois Daniel Fransen, dans le cadre de la nouvelle législation belge « antiterroriste » adoptée en décembre 2003. Dans la suite de ces mêmes attentats de Casablanca, qui avaient fait des victimes françaises, la Direction de la surveillance du territoire a procédé à la mise en garde à vue, le 5 avril 2003, de militants du GICM vivant dans des cités de la banlieue parisienne.

Par contraste, la *Salafiya Jihadia* serait un groupuscule très faiblement coordonné et formé de militants habitant à Salé, dont certains, selon les autorités judiciaires marocaines, seraient liés à des activités de délinquance (type *trabendo*). En revanche, Mohamed Fizazi, considéré comme l'un des idéologues de la *Salafiya Jihadia* a régulièrement appelé publiquement à la violence. *Salafiya Jihadia* serait né au début des années 1990 après le retour au Maroc d'une quarantaine de combattants d'Afghanistan. Il recruterait plutôt dans les quartiers pauvres avec une prédilection pour les marchands ambulants (probablement en raison des aspects de micro-financement).

En l'absence d'étude sérieuse sur les profils jihadistes marocains, la lecture du profil des jihadistes arrêtés après les attentats de Casablanca et de Madrid est en soi une indication sociologique précieuse⁶ : ces derniers appartiennent, à une grande majorité, à ce que l'on a pu qualifier de sous-prolétariat urbain. Le procès des membres de la *Salafiya Jihadia* (juillet et août 2003) indique une forte représentation de marchands ambulants, d'ouvriers et d'artisans, trentenaire ou quadragénaires dans la majorité des cas. Il en est de même pour ce qui concerne le profil des kamikazes du 16 mai 2003 : en majorité âgés entre 20 et 24 ans, ils proviennent des bidonvilles des quartiers populaires de Casablanca, notamment celui de Sidi Moumen, considéré comme un des fiefs des salafistes marocains⁷. Il faut rappeler que Casablanca compte 350 bidonvilles⁸. 320 000 familles vivraient dans ce type d'habitat précaire, 50 % de cette population étant confinée sur l'axe Kénitra-Safi.

⁶ <http://www.lematin.ma> ; « La double vie de Jamal Zougam », *Le Monde* du 20 avril 2004.

⁷ <http://www.maroc-hebdo.press.ma>

⁸ Khadija Mohsen-Finan et Malika Zeghal, « Le Maroc, entre maintien de l'ouverture et 'fin du laxisme' », dans Rémy Leveau, *Afrique du Nord. Espaces et conflits. Edition 2004-2005*, Paris, La documentation française, 2004, pp. 119-133, cité par Saïd Haddad, « Le jihadisme au Maghreb », dans J.-L. Marret (dir), *Les fabriques du Jihad*, PUF, 2005, p. 215 et suiv.

En 1993, l'Indice de développement humain (IDH) urbain plaçait le Maroc au 95^{ème} rang mondial (sur 174 pays recensés) tandis que l'IDH rural le classait à la 141^{ème} position⁹. En 2001, le Maroc occupe le 126^{ème} rang et près de 19 % des 29 millions de Marocains sont considérés comme vivant en dessous du seuil de pauvreté, ce phénomène étant plutôt rural (25 % de la population). Près de 50 % de la population est analphabète. Cette différence entre zones rurales et zones urbaines existe aussi en matière de chômage.

Les opinions exprimées ici n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

⁹ Chiffres cités dans Paul Vermeren, *Le Maroc en transition*, Paris, La Découverte, 2002, p. 70.